

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 39
	votants : 43

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHEAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absents : Mme Aurélie DONNARD, M. Youssef KAMLI, Mme Myriam RECOQUILLÉ

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Conseil du 30/06/2026

SLO

ID : 044-244400438-20260701-DE150_C300626-DE

1. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRAND LIEU COMMUNAUTÉ :

3.1 TRIVALIS – Modification

3.2 Comité local d'attribution FAF et revenus Jeunes

Rapporteur : Monsieur le Président

Exposé :

- Grand Lieu Communauté a signé une convention de coopération le 11 février 2025 avec Pornic Agglo Pays de Retz, la Communauté de communes Sud Estuaire, la Communauté de communes Sud Retz Atlantique et Trivalis pour le tri des emballages ménagers.

Par délibération DE98_C050526 du 5 mai 2026, le Conseil communautaire a désigné ses représentants pour siéger au sein de cette entente TRIVALIS.

Il convient de modifier cette représentation.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les deux représentants suivants :

- M. Bernard COUDRIAU,
- M. Aymeric PEROCHEAU

- Par ailleurs, la mission locale du Vignoble nantais sollicite Grand Lieu Communauté afin de désigner un représentant (1 titulaire – 1 suppléant), pour siéger au comité local d'attribution du Fonds d'aides aux jeunes. Ce comité examine et émet un avis sur les demandes d'aides financières individuelles de ce fonds.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les représentants suivants :

- Mme Nicole BLINEAU, Titulaire,
- Mme Régine BODEREAU, suppléante

Décision :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE PROCEDER** aux désignations de représentants de Grand Lieu Communauté au sein des organismes extérieurs comme suit :

Entente Trivalis

- M. Bernard COUDRIAU,
- M. Aymeric PEROCHEAU

Comité local d'attribution du Fonds d'aides aux jeunes

- Madame Nicole BLINEAU, Titulaire,

Madame Régine BODEREAU, Suppléante.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir toute démarche en vue de l'exécution de la présente délibération.

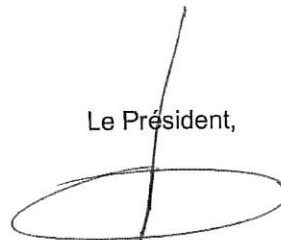
Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE150-C30626

Publié sur le site internet le 01/07/2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHÉAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

2. Comité consultatif de Grand Lieu – Création, approbation de la Charte et lancement de l'appel à candidature

Rapporteur : Monsieur le Président

Exposé :

Dans le cadre des orientations politiques du mandat 2026-2032 et du projet de territoire « Grand Lieu 2040 », l'un des engagements des élus communautaires vise à conforter le lien entre les habitants, les acteurs locaux et Grand Lieu Communauté. Cette démarche s'inscrit dans l'axe 5 de ce projet « un territoire du quotidien vivant, solidaire et animé » et son action 3 « Promouvoir la participation et la démocratie locale ».

Faire progresser la démocratie participative est donc une des ambitions de Grand Lieu. La mise en place d'un Comité consultatif répond à cette volonté.

Le Comité consultatif de Grand Lieu est un lieu de débat et d'expression sur l'expertise d'usage autour des politiques et actualités communautaires. Il est saisi pour avis et peut également s'autosaisir de sujets.

Composé de 38 membres, le Comité consultatif de Grand Lieu est désigné, pour partie par les communes-membres parmi les élus communaux, et, pour l'autre partie, sur appel à candidature après tirage, par commune, parmi les candidatures d'habitants du territoire qui auront été reçues jusqu'au 31 juillet prochain.

Pour ce collège des citoyens, la composition du Comité consultatif est fonction de la population municipale de chacune des 9 communes avec de 2 à 5 représentants par commune.

Le Comité consultatif de Grand Lieu désignera en son sein un Président dont le mandat durera 3 ans. Les membres du Comité consultatif de Grand Lieu sont désignés pour la durée du mandat jusqu'au prochain renouvellement électoral avec possibilité de poursuivre ou de cesser l'engagement à l'issue d'une période de 3 ans.

Le Comité consultatif de Grand Lieu se réunit au moins deux fois par an. Les avis rendus par le Comité consultatif de Grand Lieu le sont toujours à titre consultatif. Chaque membre du Comité consultatif de Grand Lieu s'engage en signant la charte du Conseiller consultatif.

Les projets de règlement intérieur et de charte du Conseiller consultatif figurent en annexe.

Décision :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** le comité consultatif de Grand Lieu Communauté,
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur et la charte du Conseiller consultatif,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer l'appel à candidatures à cet effet et à effectuer toute démarche en vue de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Acte n° : DE151-C30626

Publié sur le site internet le 01/07/2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 044-244400438-20260701-DE151_C300626-DE

Conseil du 30/06/2026 SLOW

Le Président,



Johann BOBLIN

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHÉAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAudeau

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget principal de l'année 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 3 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026 du Budget Principal ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 au Budget Principal d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

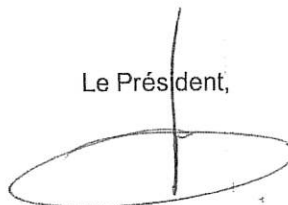
Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

Le Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE152-C300626

Publié sur le site internet le

01/07/2026

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	333 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	333 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 73111-01 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	333 000.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	333 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	333 000.00 €	0.00 €	333 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	333 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	333 000.00 €
D-238-31-87 : Itinéraires cyclables	0.00 €	333 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	333 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	333 000.00 €	0.00 €	333 000.00 €
Total Général		666 000.00 €		666 000.00 €

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHÉAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

CENTRALE SOLAIRE – ST COLOMBAN – CONVENTION DE PARTENARIAT

Exposé :

Contexte

Grand Lieu Communauté a affirmé lors du Conseil communautaire du 03 mars 2026 sa volonté de prendre part au projet de centrale flottante, situé sur la commune de St Colomban. Il s'agit d'un projet identifié depuis plusieurs années par une entreprise privée, URBASOLAR. Installés sur les anciens plans d'eau des carrières en fin d'exploitation au nord de la commune (secteur de La Garde), les panneaux solaires flottants forment un projet d'envergure répondant à plusieurs enjeux de transition énergétique du territoire :

- Une réponse concrète aux objectifs de développement des énergies renouvelables inscrits au Plan Climat, objectifs devenus difficilement atteignables avec une multiplicité de petits projets au futur incertain.

A date, la puissance installée pourrait être de 28 MWc, produisant environ 31 GWh par an. La production d'électricité renouvelable sur le territoire était en 2024 de 27 GWh dont 18 GWh depuis les éoliennes situées à la Limouzinière et de 9 GWh grâce l'ensemble des installations solaires photovoltaïques. La production d'électricité renouvelable du territoire serait donc plus que doublée grâce à cette seule opération.

- Une énergie locale, qui pourrait être valorisée localement avec un dispositif d'autoconsommation collective au profit des bâtiments publics du territoire, comme ceux des communes ou de l'intercommunalité. Un travail sera réalisé pour identifier les besoins et le modèle économique associé.

Convention de partenariat

Grand Lieu Communauté souhaite se positionner en tant que coactionnaire du projet en partenariat avec EnR44 par la signature d'une convention de partenariat.

Le projet de convention de partenariat est joint en annexe.

Les échanges avec le développeur privé URBASOLAR autour de ce document ont permis d'établir :

- Les conditions d'entrée et de sortie de Grand Lieu Communauté et de EnR44 dans la société de projet ;
- La déclinaison financière de ces scénarios, qu'il s'agisse des modalités de financement du projet, des contrats qui permettront de construire et d'exploiter la centrale ou encore de la rentabilité-cible du projet ;
- La gouvernance du projet, c'est-à-dire les possibilités pour chaque actionnaire d'agir concrètement sur le montage du projet. La convention prévoit la possibilité que des citoyens puissent rejoindre le projet en phase de construction ou d'exploitation du projet.

Les conditions du partenariat souhaitées par le territoire étant traduites au sein du projet de convention, Grand Lieu Communauté s'engage sur ce projet durable et en accord avec les ambitions du territoire en matière de développement des énergies renouvelables et de transition.

Autre élément de contexte

Il est également entendu que la surface dévolue au projet ne doit pas être décomptée de la consommation foncière des Espaces Naturels, Agricoles et Foncières au titre de la Loi Climat et Résilience (objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050).

Décision :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat et ses annexes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à
 - o signer la présente convention puis le pacte d'associés décrit dans l'annexe 5 de la convention ;
 - o accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

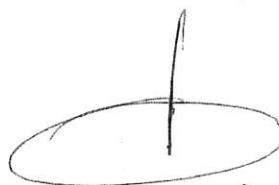
Fait à La Chevrolière, le 30 juin 2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE153-C030326

Publié sur le site internet le 01/07/2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHEAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

**DISPOSITIF D'AIDE POUR LE TRANSPORT DE SCOLAIRES DANS
ECOLES-ENTREPRISES**

ID : 044-244400438-20260701-DE154_C300626-DE

Rapporteur : Monsieur le PrésidentExposé

Au sein de la stratégie de développement économique approuvée par le conseil communautaire du 4 Juillet 2023, dans l'axe 1 « Accueillir, accompagner les entreprises et soutenir l'emploi local », il a été défini de « Développer les compétences locales et soutenir l'emploi », notamment en favorisant les actions de découverte des métiers.

Dans cet objectif, une enveloppe budgétaire est allouée pour permettre une prise en charge du transport par autobus des élèves du secondaire lors des actions écoles-entreprises pilotées par Grand Lieu Communauté (ex : visites d'entreprises, forums). Cette enveloppe sera fixée chaque année lors du vote du budget.

Dans ce cadre, Grand Lieu communauté prend en charge 100% du coût du transport par autobus (aller-retour), dans la limite de l'enveloppe fixée annuellement. De plus pour cette attribution, seront pris en compte des critères :

- D'équité entre les différents établissements,
- De date de la demande de l'établissement.

L'ensemble des établissements scolaires accueillant des élèves domiciliés sur le territoire peuvent être éligibles. En fonction des projets, les établissements concernés seront informés de cette possible prise en charge.

Il est prévu que la demande intègre :

- La date de la visite,
- Le nombre d'élèves,
- L'action écoles-entreprises indiquée (ex : entreprises visitées, forum des métiers),
- Le nombre de cars utilisés,
- La copie de la facture de transport acquittée accompagné d'un RIB.

Afin de favoriser la souplesse et la facilité d'organisation, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les deux solutions de prises en charge des frais :

1. Soit Grand Lieu Communauté se charge directement de procéder à la réservation de l'autobus et prend en charge le paiement de la facture de prestation de transport auprès du prestataire,
2. Soit l'établissement scolaire réserve directement l'autobus auprès d'un prestataire de son choix et règle directement la facture de la prestation. Dans ce cas Grand Lieu Communauté procédera au remboursement de 100% des frais de transport auprès de l'établissement scolaire, après validation préalable du devis par Grand Lieu Communauté.

En outre, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président et les Vice-Présidents à signer les conventions qui seront établies à chaque sollicitation des différents établissements demandeurs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 044-244400438-20260701-DE154_C300626-DE

SLO

Décision :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

1. **D'APPROUVER** le dispositif d'aide auprès des établissements scolaires, dans les conditions susvisées, pour la prise en charge du transport par autobus dans le cadre des actions écoles-entreprises ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Président et les Vice-présidents à signer les conventions qui seront établies à chaque sollicitation des différents établissements demandeurs et à effectuer toute démarche en vue de l'exécution de la présente délibération.

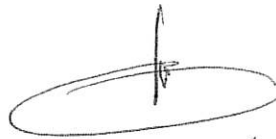
Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,

Le Président,



Sylvie ETHORE



Johann BOBLIN

Acte n° : DE154-C30626

Publié sur le site internet le :

01/07/2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHEAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

Conseil du 30/06/2026



ID : 044-244400438-20260701-DE155_C300626-DE

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU GRAND 9

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHAMARD

Exposé

Il est proposé une modification de la grille tarifaire concernant l'école de natation et la location de bassin.

Ces évolutions de tarifs ont été présentées lors de la commission « Pratiques aquatiques » du 11 juin dernier.

Décision :

Le Conseil communautaire, à la majorité, 35 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions, décide :

- **DE MODIFIER** la grille tarifaire du Grand 9 et de l'Aqua 9 conformément à l'annexe ci-joint,
- **DE CONFIER** à Monsieur le Président toute démarche en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,

Sylvie ETHORE

Le Président,

Johann BOBLIN

Acte n° : DE155-C30626

Publié sur le site internet le

01/07/2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHEAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

OFFICE DE TOURISME – TARIFS de BILLETTERIES et de PRODUITS BOUTIQUES

Rapporteur : Monsieur le Président

Exposé

L'Office de Tourisme de Grand Lieu souhaite développer sa billetterie externe en direction de prestataires du territoire et proposer une nouvelle convention avec la Rayonnantes.

De même, afin de permettre à l'Office de Tourisme de Grand Lieu de continuer la vente sur ses deux Bureaux d'Information Touristique, une nouvelle convention avec la Fédération Départementale de la Pêche de Loire-Atlantique est proposée pour la mise en dépôt vente des cartes de pêche 2026.

Par ailleurs, il convient de modifier la tarification de certains produits en vente dans les bureaux d'information touristiques de l'Office de Tourisme de Grand Lieu (St Philbert de Grand Lieu et La Chevrolière).

Il convient d'adapter la grille tarifaire afin d'intégrer ces nouvelles prestations aux tarifs publics et d'ajuster les tarifs des produits en vente dans les boutiques de l'OT.

Décision :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de Grand Lieu Communauté ;

VU les délibérations des 15 novembre et 13 décembre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public administratif « Office de tourisme communautaire » et un budget annexe s'y rapportant ;

CONSIDERANT la revalorisation annuelle des tarifs de l'Office du tourisme communautaire et la création de nouvelles prestations ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la modification de la grille tarifaire des sites de l'office de tourisme communautaire telle que présentée dans l'annexe ci-joint,
- **D'APPROUVER** la modification des tarifs des produits en vente dans les boutiques de l'Office du tourisme de Grand Lieu,
- **DE CONFIER** à Monsieur le Président toute démarche en vue de l'exécution de la présente délibération.

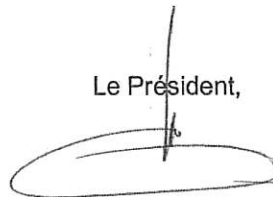
Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE156-C30626

Publié sur le site internet le 01-07-2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté –Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHÉAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

CONVENTION DE MANDAT POUR DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE « 100 » CONTOURNANTE CYCLABLE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Exposé :

Dans le cadre du Schéma Directeur Modes Doux intercommunal (2018), Grand Lieu Communauté a inscrit dans son programme pluriannuel le déploiement de plusieurs itinéraires cyclables sécurisés.

L'itinéraire cyclable d'intérêt communautaire n°100 situé à Saint-Philbert de Grand Lieu, qui dessert plusieurs équipements dont le lycée en construction, est d'intérêt communautaire. Ces aménagements le long de la Route Départementale 861 permettront aux usagers de cheminer en toute sécurité entre les équipements (gendarmerie, maison de santé, lycée), et de rejoindre les itinéraires cyclables sécurisés (itinéraire vers la Limouzinière).

Ces travaux d'aménagement sont d'intérêt communautaire, mais se situent sur le domaine public communal, c'est pourquoi il convient de mettre en place une coopération entre la ville de Saint-Philbert et Grand Lieu Communauté, pour des raisons techniques, pratiques et économiques.

Il est proposé de mettre en place une convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage pour permettre à Grand Lieu Communauté (mandant) de confier l'exécution de l'opération à la Commune (mandataire). Les coûts de l'opération seront couverts conformément aux modalités indiquées dans la convention.

Le montant réel des travaux, estimé à environ 383 000 € TTC, sera ajusté à l'issue de l'opération à hauteur des coûts réels de réalisation des travaux et prestations. Cet ajustement, sous réserve de la bonne association du mandant aux étapes décisionnelles associées, fera l'objet d'un avenant à l'issue de l'opération.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération, donnant mandat de Maîtrise d'Ouvrage à la commune de Saint Philbert de Grand Lieu pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable 100, et d'autoriser le Président ou le Vice-Président à signer la convention et tout autre document s'y rapportant, notamment les avenants nécessaires et tout document ayant trait à l'exécution de l'opération.

Décision :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Schéma Directeur Modes Doux intercommunal

CONSIDÉRANT le besoin de réaliser cet aménagement dans les meilleurs délais ;

CONSIDÉRANT le projet de convention proposé avec la commune de Saint Philbert de Grand Lieu annexé à la délibération ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 40 voix pour, 5 voix contre, DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de convention proposé avec la commune de Saint Philbert de Grand Lieu donnant mandat de Maîtrise d'Ouvrage à la Commune pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable 100 ;

- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président à signer la convention et tout autre document s'y rapportant, notamment les avenants nécessaires et tout document ayant trait à l'exécution de l'opération.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 044-244400438-20260701-DE157_C300626-DE

SLO

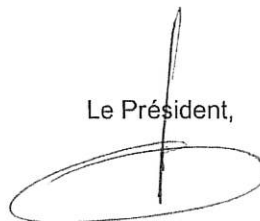
Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE157-C30626

Publié sur le site internet le : 01/07/2026

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 30 JUIN 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le 30 JUIN, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de Grand Lieu Communauté – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Sylvie ETHORE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers	en exercice : 46
	présents : 41
	votants : 45

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Fabrice CHAMARD
M. Philippe AUBERT
M. Loïc PLANET

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sylvanie MICHAUD
M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORÉ
M. Aymeric PEROCHEAU
Mme Adeline DORÉ
M. Stéphane BARREAU

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
Mme Régine BODEREAU
M. Laurent COCHARD

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Myriam RECOQUILLÉ
M. Nicolas BEAUPERIN

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Catherine AIRIAUD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FÉTIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
Mme Isabelle DUC
Mme Julie LE CARS
M. Laurent FREMONT

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
M. Jean-René GOURAUD
Mme Magali EPIARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Aurélie DONNARD
M. Mael GIRAUDEAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Sophie IACONO
M. Sébastien MICHAUD
Mme Stéphanie FREUCHET
Mme Virginie ROHR
Mme Caroline GENY
M. Guillaume HUCHET

Mme Mélanie ROBIC, absente, a donné pouvoir à M. Fabrice CHAMARD
M. Florent DERVIN, absent, a donné pouvoir à M. Guillaume HUCHET
Mme Nadège BOURSIN, absente, a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN
M. Yannick OLIVIER, absent, a donné pouvoir à Mme Martine CHABIRAND

Absent : M. Youssef KAMLI

CREATION DE L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES – DGAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Exposé :

Dans le cadre de la feuille de route pour ce nouveau mandat, une réflexion a été conduite afin d'adapter l'organisation des services communautaires.

Le contexte de cette étude est le suivant :

- Un nouveau mandat et de nouvelles orientations politiques dans le cadre du projet Grand Lieu 2040,
- Une nouvelle direction générale et des évolutions au sein du comité de direction,
- Une volonté de renforcer l'appropriation par les services des enjeux de transition écologique.

Cette réflexion a été menée en lien le comité de direction et le comité social territorial pour aboutir à la proposition d'une nouvelle organisation.

Dans les établissements publics qui sont assimilés à une commune de plus de 20 000 habitants ou à un département, il peut être créé un ou plusieurs emplois de directeur adjoint ou de directeur général adjoint chargés de seconder ou de suppléer le cas échéant le directeur ou le directeur général dans ses différentes fonctions conformément à l'article 3 du décret n° 2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.

Aussi, compte tenu de l'adaptation de l'organisation des services en lien avec le projet Grand Lieu 2040 et ces orientations, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du directeur général des services les services attachés au pôle transition écologique, planification et coopérations et d'en coordonner l'organisation. Il participera activement à la déclinaison des objectifs stratégiques de la municipalité en objectifs opérationnels et impulsera des actions de modernisation du service public.

Les emplois fonctionnels, également appelés emplois de direction, sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Les emplois fonctionnels susceptibles d'être créés sont limitativement énumérés par l'article L.412-6 du code général de la fonction publique. Ils ne peuvent concerner que les emplois de directeur général des services, directeur général adjoint et directeur ou directeur général des services techniques.

Les emplois fonctionnels ne constituent pas un ou des cadres d'emplois soumis à un statut particulier comme les autres emplois de la fonction publique territoriale. Ils sont seulement soumis à des règles spécifiques.

L'emploi fonctionnel permet de garantir aux responsables locaux que ces postes, essentiels pour le bon fonctionnement de la collectivité et charnières entre les élus locaux et les services, sont occupés par des personnels en qui ils ont toute confiance et qu'ils peuvent mettre fin à leurs fonctions, notamment en cas de désaccord. Il s'agit également, par la création d'emplois fonctionnels, de reconnaître la responsabilité et le poids que peut induire de tels postes au sein d'une collectivité.

L'emploi fonctionnel est en principe occupé par un fonctionnaire placé en position de détachement sur ce poste. Pour les collectivités ou établissements de 40.000 habitants et plus, l'autorité territoriale dispose de la faculté de recourir à un contractuel de droit public.

Sauf demande de fin de détachement émise par l'intéressé(e), il est mis fin au détachement sur l'emploi fonctionnel dans le respect des règles mentionnées aux articles L.544-1 et suivants du Code général de la fonction publique.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 2 juin 2026.

Décision :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.343-1, L.343-5, L.412-5 à L.412-7, L.721-1 et L.721-3,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n° 287-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, notamment son article 4

Vu le décret n°2026-484 du 10 juin 2026 portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés

Vu le décret n°2026-487 du 10 juin 2026 relatif au régime indemnitaire des agents nommés ou recrutés dans certains emplois administratifs supérieurs de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil communautaire DE106_C260324 modifiant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Considérant la fonctionnalité de l'emploi de direction,

Le Conseil Communautaire à la majorité, 44 voix pour, 1 abstention, décide :

- **DE CREER** un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services à temps complet de la strate démographique d'EPCI de plus de 40 000 habitants et de moins de 150 000 habitants à compter du 1er juillet 2026,
- **DE MODIFIER**, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er juillet 2026,
- **DE POURVOIR** cet emploi par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative (cadre d'emplois des Attachés) ou technique (cadre d'emplois des Ingénieurs) par voie de détachement et conformément aux conditions statutaires en vigueur,
- **D'ATTRIBUER** à l'agent détaché sur l'emploi de directeur général adjoint des services la rémunération prévue par la grille indiciaire statutaire,
- **DE DIRE** que l'agent détaché sur l'emploi de directeur général adjoint des services se verra appliqué le régime indemnitaire de la collectivité sur la catégorie hiérarchique, groupe de

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le Conseil du 30/06/2026

ID : 044-244400438-20260701-DE158_C300626-DE

fonctions 1 du cadre d'emplois des Attachés (filière administrative) ou des Ingénieurs (filière technique),

- **D'AUTORISER** les crédits nécessaires au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chevrolière, le 30/06/2026

La Secrétaire de séance,



Sylvie ETHORE

Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE158_C30626

Publié sur le site internet le 01/07/2026